



COLLOMBEY  
MURAZ

## COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

### Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

#### la Commune de Collombey-Muraz

porte à la connaissance du public que Monsieur Wilfried Coriton, domicilié à Batterie 1224 Planchouet, 1997 Haute-Nendaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Chalet-Neuf, sis sur la parcelle 1
Adresse	: Chalet-Neuf, route de Culet 1, 1868 Collombey
Enseigne de l'établissement	: <b>Restaurant – buvette – gîte de Chalet-Neuf</b>
Prestations	: Offrir à titre commercial des prestations de boissons et de mets à consommer sur place ou à emporter et exploitation de 35 lits dorts
Heures d'ouverture et fermeture	: Dimanche au jeudi : 06.00 à 23.00 heures Vendredi et samedi : 06.00 à 24.00 heures
Début de l'activité	: 01 décembre 2017

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel.

*Collombey-Muraz, le 22 septembre 2017*

**L'Administration communale**